DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

# CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
# EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 6/263 :**
Aménagement des terrains communaux de la ZAC Océan Indien : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 31/12/2025 par le mandataire SPL Grand Sud

**ETAIENT PRESENTS :**
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

**ABSENTS :**
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
COMMUNE DE SAINT-PIERRE
David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-263-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

**Affaire n°6/263 : Aménagement des terrains communaux de la ZAC Océan Indien : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 31/12/2025 par le mandataire SPL Grand Sud.**

*Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°34/1659 en date du 12 septembre 2024, reçue en sous-préfecture de Saint-Pierre le 17 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de mandat avec la SPL GRAND SUD pour la réalisation de l'opération d'aménagement de terrains communaux situés dans la ZAC Océan Indien.

Le Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) présenté ce jour rend compte de l'état d'avancement de l'opération au 31 Décembre 2025.

À cette date, l'état des dépenses et des recettes est résumé dans le tableau ci-après :

| | Règlement TTC |
|---|---|
| DEPENSES OPERATION | 11 059,69 |
| RECETTES | 487 963,75 |
| PRODUITS FINANCIERS | 2 352,85 |
| Solde de trésorerie au 31/12/2025 | 479 256,91 |

Le bilan financier prévisionnel de la convention de mandat demeure inchangé et s'établit à 3 838 360 € HT.

Au titre de l'année 2025, la SPL GRAND SUD a principalement poursuivi la mise en œuvre des marchés liés, d'une part, au dévoiement de la canalisation d'alimentation en eau potable (AEP) et, d'autre part, au lancement des études complètes nécessaires à l'aménagement des espaces publics.

Pour l'année 2026, la SPL GRAND SUD prévoit de poursuivre la mise en œuvre des marchés d'études et de travaux engagés, ainsi que de lancer les prestations complémentaires nécessaires à la poursuite de l'opération.

Pour l'année 2027, la SPL GRAND SUD prévoit la mobilisation d'environ un quart de l'enveloppe prévisionnelle de travaux inscrite à la convention de mandat.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les prévisions de dépenses, la rémunération de la société ainsi que la participation financière de la Commune.

| Prévision | 2026 | 2027 | 2028 et + |
|---|---|---|---|
| dépenses TTC | 272 087,90 | 821 315,78 | 2 614 993,94 |
| Rémunération société | 45 960,60 | 54 250,00 | 69 743,80 |
| Participation communale HT | 0,00 | 700 000,00 | 2 634 456,02 |

Le CRAM arrêté au 31 Décembre 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-263-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER le présent CRAM arrêté au 31/12/ 2025, maintenant le montant de l'opération à 3 838 360 € HT ;**
- **D'APPROUVER le montant prévisionnel de la rémunération du mandataire (SPL GRAND SUD) pour les années 2026, 2027, 2028 et suivantes ;**
- **D'APPROUVER le montant prévisionnel de la participation communale pour les années 2026, 2027, 2028 et suivantes ;**
- **D'AUTORISER le Maire, l'élu(e) délégué(e) ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-263-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026